

Il a conduit un camion de la Ville « gelé »

Initialement congédié, le col bleu retournera au travail

Le Journal de Québec · 10 oct. 2024 · 13 · PIERRE-PAUL BIRON

Un employé municipal de la Ville de Québec congédié entre autres pour avoir conduit un véhicule municipal sous l'influence de la drogue, allant jusqu'à accrocher un piéton, a été réintégré au travail par un arbitre qui jugeait la sanction trop sévère.

À l'été 2023, Antoine Caron-jobin travaillait comme préposé aux activités de loisirs à la Ville de Québec. Il était à l'emploi de la Municipalité depuis 2006.

Le week-end du 26 et 27 août 2023, une série d'événements survenue durant les quarts de travail de l'employé ont mené à son congédiement.

Le samedi, l'employé qui devait travailler de 11h à 19 h a eu une panne avec son véhicule personnel, s'est rendu au garage, s'est arrêté à l'épicerie et a ensuite perdu les clés du camion de la Ville chez lui, tout ça pendant son quart de travail. Avant de se mettre au lit, il prend deux somnifères.

À son réveil le lendemain, encore assommé par les médicaments pris la veille, il prend deux comprimés de « speeds ». Puis, sa comédie d'erreur se poursuit. Il se présente au garage municipal à 7h plutôt que 8 h, mais décide de retourner chez lui avec un camion de la Ville. Il égare à nouveau les clés et les cherche jusqu'à l'appel de sa coordonnatrice à 9 h 45. Toujours sans les clés, il se rend au garage municipal récupérer un deuxième camion, avant de retrouver les clés du premier... dans son pantalon.

CONGÉDIEMENT CONTESTÉ

Après avoir passé « la journée au soleil » et sous l'influence de la drogue, il lutte pour ne pas s'endormir au volant de son camion. À un point tel qu'il dévie de sa route sur la rue Bégon et frappe la main d'un passant avec le véhicule, évitant de peu un drame.

Il est mis en état d'arrestation par les policiers à ce moment.

Une enquête interne est ouverte avec la suspension de l'employé, menant à une rencontre officielle qui se tient le 13 septembre. Au terme du processus, l'employé est congédié le 6 octobre.

Mais voilà que le Syndicat du personnel occasionnel de Québec a contesté le congédiement de l'employé. Le renvoi a donc été substitué par une suspension sans solde de la durée du temps passé depuis le congédiement, soit environ un an. Antoine Caron-jobin sera donc réintégré à d'autres fonctions à compter du 14 octobre.